



PLAN LOCAL D'URBANISME

4b PLAN DE ZONAGE

Planche Nord - Echelle : 1/5000



Plan Local d'Urbanisme : 5 Mars 2020
 Révision du Plan Local d'Urbanisme le 26 octobre 2017
 Arrêt du Plan Local d'Urbanisme le 19 septembre 2019
Approbation du Plan Local d'Urbanisme par délibération du Conseil Municipal du 5 mars 2020
 vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal en date du 5 mars 2020

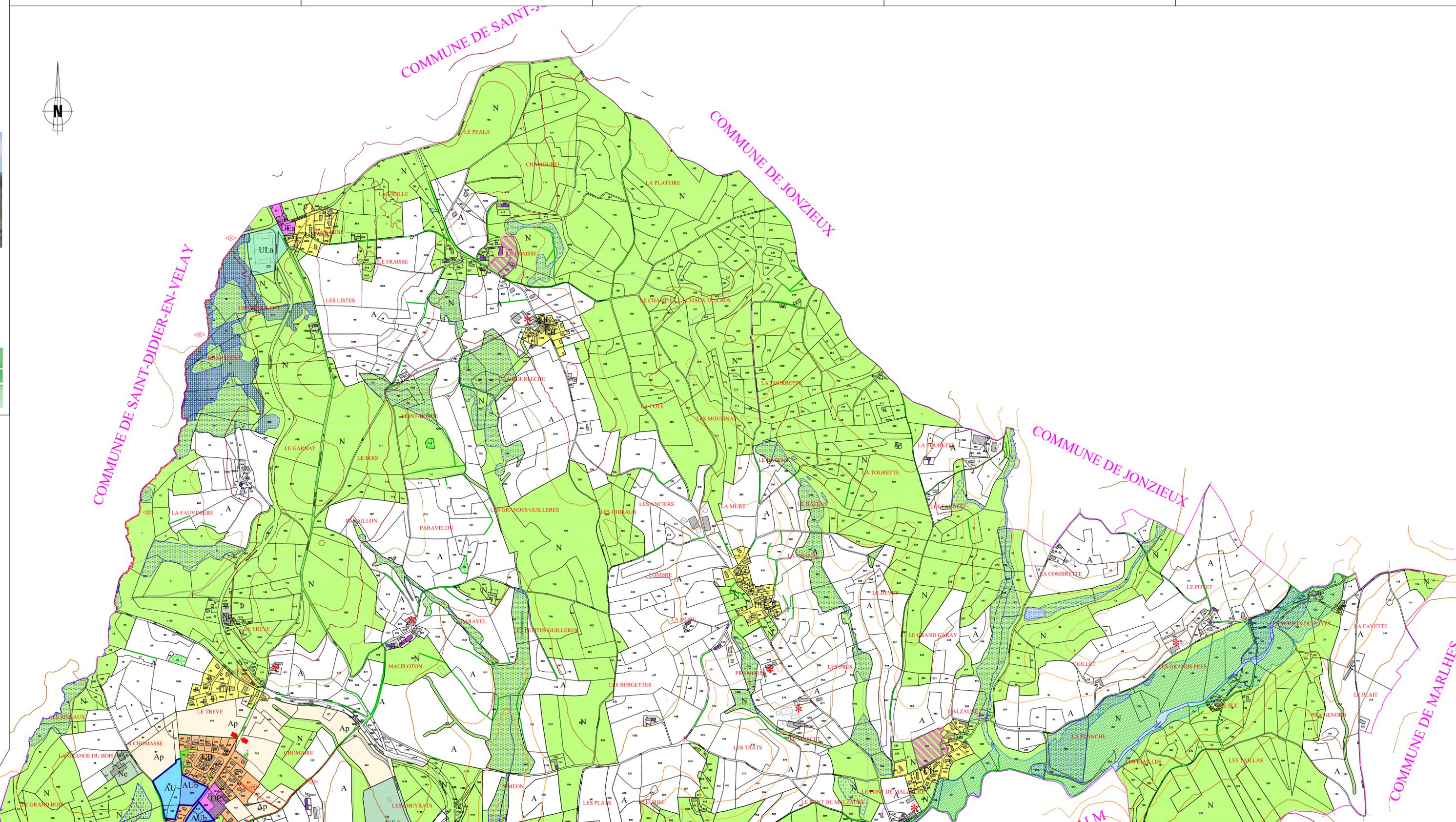
Révisions et modifications :

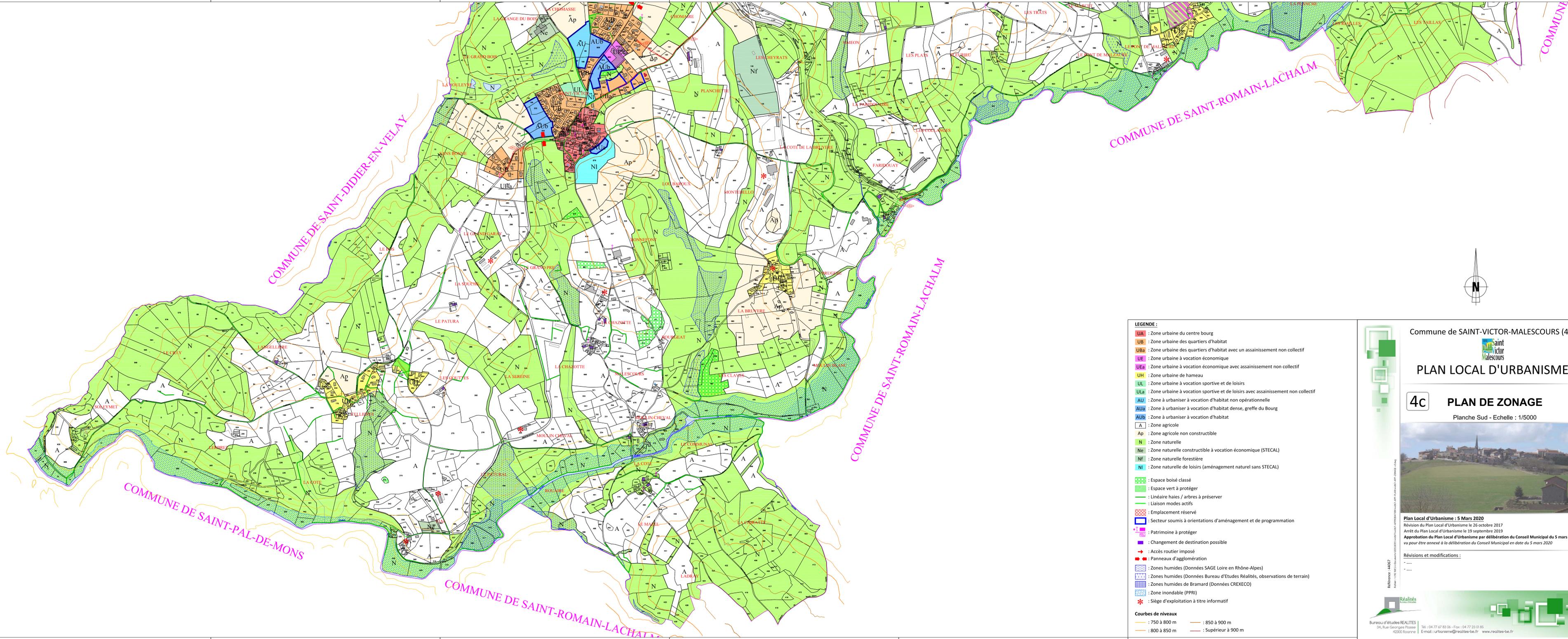
.....

Référence : 44067
 Plan de zonage de la commune de Saint-Victor-Malescours



- LEGENDE :**
- : Zone urbaine du centre bourg
 - : Zone urbaine des quartiers d'habitat
 - : Zone urbaine des quartiers d'habitat avec un assainissement non collectif
 - : Zone urbaine à vocation économique
 - : Zone urbaine à vocation économique avec assainissement non collectif
 - : Zone urbaine de hameau
 - : Zone urbaine à vocation sportive et de loisirs
 - : Zone urbaine à vocation sportive et de loisirs avec assainissement non collectif
 - : Zone à urbaniser à vocation d'habitat non opérationnelle
 - : Zone à urbaniser à vocation d'habitat dense, greffe du Bourg
 - : Zone à urbaniser à vocation d'habitat
 - : Zone agricole
 - : Zone agricole non constructible
 - : Zone naturelle
 - : Zone naturelle constructible à vocation économique (STECAL)
 - : Zone naturelle forestière
 - : Zone naturelle de loisirs (aménagement naturel sans STECAL)
 - : Espace boisé classé
 - : Espace vert à protéger
 - : Linéaire haies / arbres à préserver
 - : Liaison modes actifs
 - : Emplacement réservé
 - : Secteur soumis à orientations d'aménagement et de programmation
 - : Patrimoine à protéger
 - : Changement de destination possible
 - : Accès routier imposé
 - : Panneaux d'agglomération
 - : Zones humides (Données SAGE Loire en Rhône-Alpes)
 - : Zones humides (Données Bureau d'Etudes Réalités, observations de terrain)
 - : Zones humides de Bramard (Données CREXECO)
 - : Zone inondable (PPRI)
 - : Siège d'exploitation à titre informatif
- Courbes de niveaux**
- : 750 à 800 m
 - : 800 à 850 m
 - : 850 à 900 m
 - : Supérieur à 900 m





- LEGENDE :**
- UA : Zone urbaine du centre bourg
 - UB : Zone urbaine des quartiers d'habitat
 - UBa : Zone urbaine des quartiers d'habitat avec un assainissement non collectif
 - UE : Zone urbaine à vocation économique
 - UEa : Zone urbaine à vocation économique avec assainissement non collectif
 - UH : Zone urbaine de hameau
 - UL : Zone urbaine à vocation sportive et de loisirs
 - ULa : Zone urbaine à vocation sportive et de loisirs avec assainissement non collectif
 - AU : Zone à urbaniser à vocation d'habitat non opérationnelle
 - AUa : Zone à urbaniser à vocation d'habitat dense, greffe du Bourg
 - Aub : Zone à urbaniser à vocation d'habitat
 - A : Zone agricole
 - Ap : Zone agricole non constructible
 - N : Zone naturelle
 - Ne : Zone naturelle constructible à vocation économique (STECAL)
 - Nf : Zone naturelle forestière
 - Ni : Zone naturelle de loisirs (aménagement naturel sans STECAL)
 - Espace boisé classé
 - Espace vert à protéger
 - Linéaire haies / arbres à préserver
 - Liaison modes actifs
 - Emplacement réservé
 - Secteur soumis à orientations d'aménagement et de programmation
 - Patrimoine à protéger
 - Changement de destination possible
 - ➔ Accès routier imposé
 - Panneaux d'agglomération
 - Zones humides (Données SAGE Loire en Rhône-Alpes)
 - Zones humides (Données Bureau d'Etudes Réalités, observations de terrain)
 - Zones humides de Bramard (Données CREXECO)
 - Zone inondable (PPRI)
 - * Siège d'exploitation à titre informatif
- Courbes de niveaux**
- : 750 à 800 m
 - : 800 à 850 m
 - : 850 à 900 m
 - : Supérieur à 900 m

Commune de SAINT-VICTOR-MALESCOURS (43)



PLAN LOCAL D'URBANISME

4c

PLAN DE ZONAGE

Planche Sud - Echelle : 1/5000



Plan Local d'Urbanisme : 5 Mars 2020
 Révision du Plan Local d'Urbanisme le 26 octobre 2017
 Arrêt du Plan Local d'Urbanisme le 19 septembre 2019
 Approbation du Plan Local d'Urbanisme par délibération du Conseil Municipal du 5 mars 2020
 vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal en date du 5 mars 2020

Révisions et modifications :

Référence : 44067

PLAN LOCAL D'URBANISME

4e

PLAN DE ZONAGE

Planche des hameaux constructibles - Echelle : 1/2500



Plan Local d'Urbanisme : 5 Mars 2020

Révision du Plan Local d'Urbanisme le 26 octobre 2017

Arrêt du Plan Local d'Urbanisme le 19 septembre 2019

Approbation du Plan Local d'Urbanisme par délibération du Conseil Municipal du 5 mars 2020
vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal en date du 5 mars 2020

Révisions et modifications :

-
-

Référence : 44067

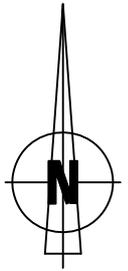
Fichier : \\192.168.5.4\Documents\DOSSIERS\44067\44067-APPROBATION\44067-APP-PLAN\44067-APP-PDG.dwg



Bureau d'études REALITES
34, Rue Georges Plasse
42300 Roanne

Tél : 04 77 67 83 06
E-mail : urbanisme@realites-be.fr www.realites-be.fr

PLAN LOCAL D'URBANISME



LEGENDE :

- UA** : Zone urbaine du centre bourg
- UB** : Zone urbaine des quartiers d'habitat
- UBa** : Zone urbaine des quartiers d'habitat avec un assainissement non collectif
- UE** : Zone urbaine à vocation économique
- UEa** : Zone urbaine à vocation économique avec assainissement non collectif
- UH** : Zone urbaine de hameau
- UL** : Zone urbaine à vocation sportive et de loisirs
- ULa** : Zone urbaine à vocation sportive et de loisirs avec assainissement non collectif
- AU** : Zone à urbaniser à vocation d'habitat non opérationnelle
- AUa** : Zone à urbaniser à vocation d'habitat dense, greffe du Bourg
- AUb** : Zone à urbaniser à vocation d'habitat
- A** : Zone agricole
- Ap** : Zone agricole non constructible
- N** : Zone naturelle
- Ne** : Zone naturelle constructible à vocation économique (STECAL)
- Nf** : Zone naturelle forestière
- NI** : Zone naturelle de loisirs (aménagement naturel sans STECAL)

- : Espace boisé classé
- : Espace vert à protéger
- : Linéaire haies / arbres à préserver
- : Liaison modes actifs
- : Emplacement réservé
- : Secteur soumis à orientations d'aménagement et de programmation
- : Patrimoine à protéger
- : Changement de destination possible
- : Accès routier imposé
- : Panneaux d'agglomération
- : Zones humides (Données SAGE Loire en Rhône-Alpes)
- : Zones humides (Données Bureau d'Etudes Réalités, observations de terrain)
- : Zones humides de Bramard (Données CREXECO)
- : Zone inondable (PPRI)
- : Siège d'exploitation à titre informatif

Courbes de niveaux

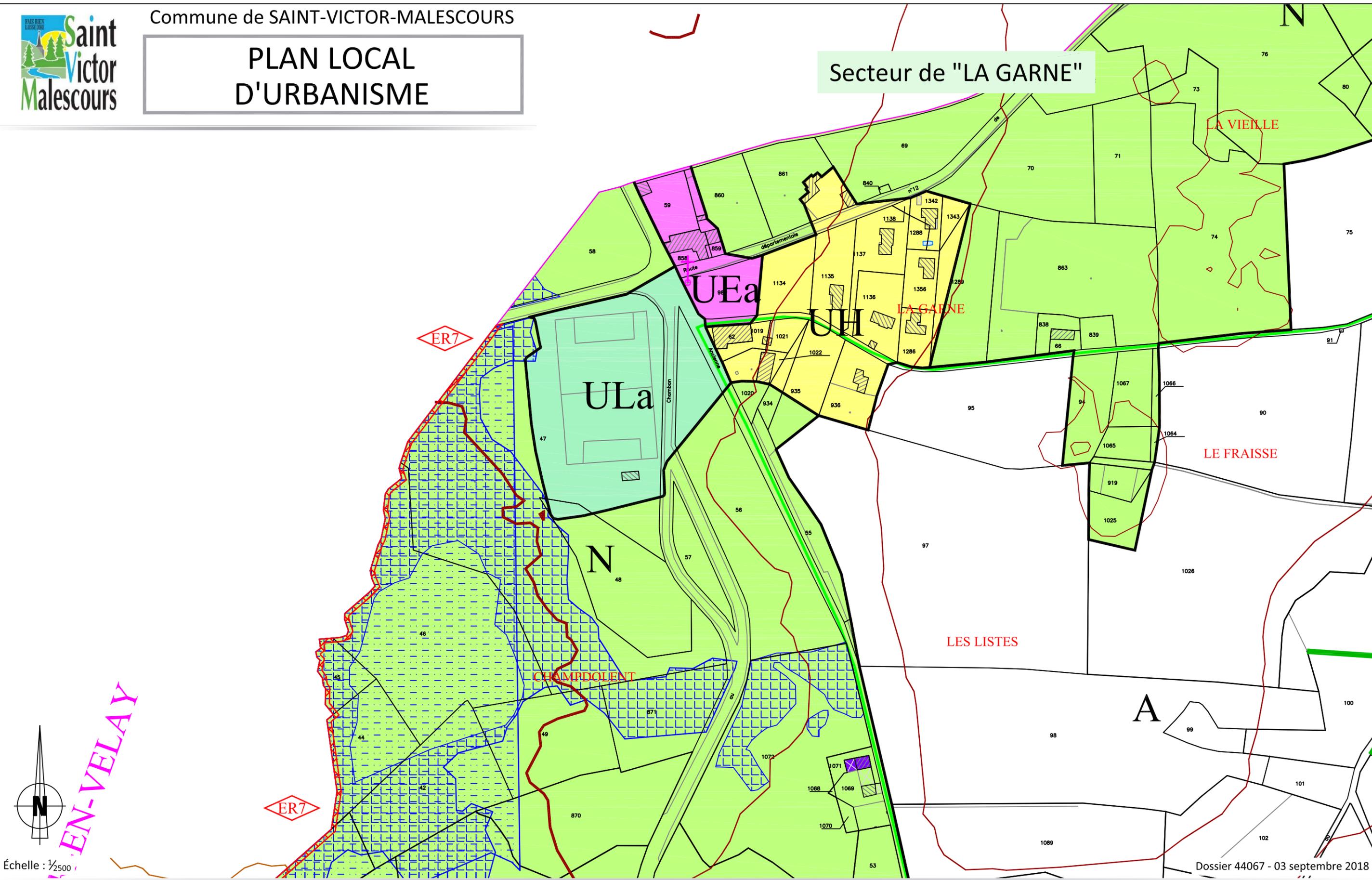
- : 750 à 800 m
- : 850 à 900 m
- : 800 à 850 m
- : Supérieur à 900 m

Échelle : 1/2500

Hameaux de la Garne, la Bourlèche, la Mure, Malzaure, la Bruyère et Cellières

PLAN LOCAL D'URBANISME

Secteur de "LA GARNE"

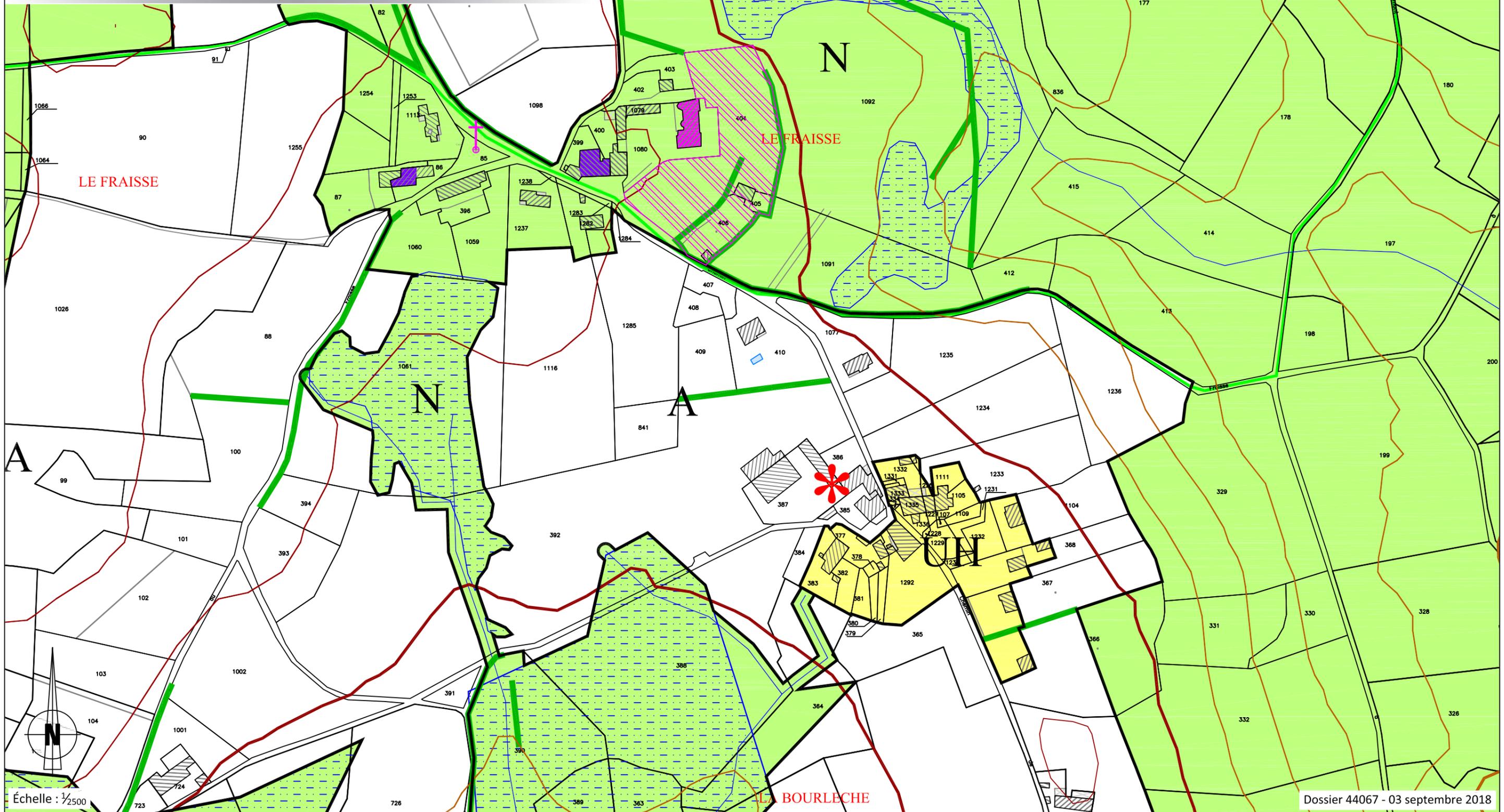


Échelle : 1/2500

Dossier 44067 - 03 septembre 2018

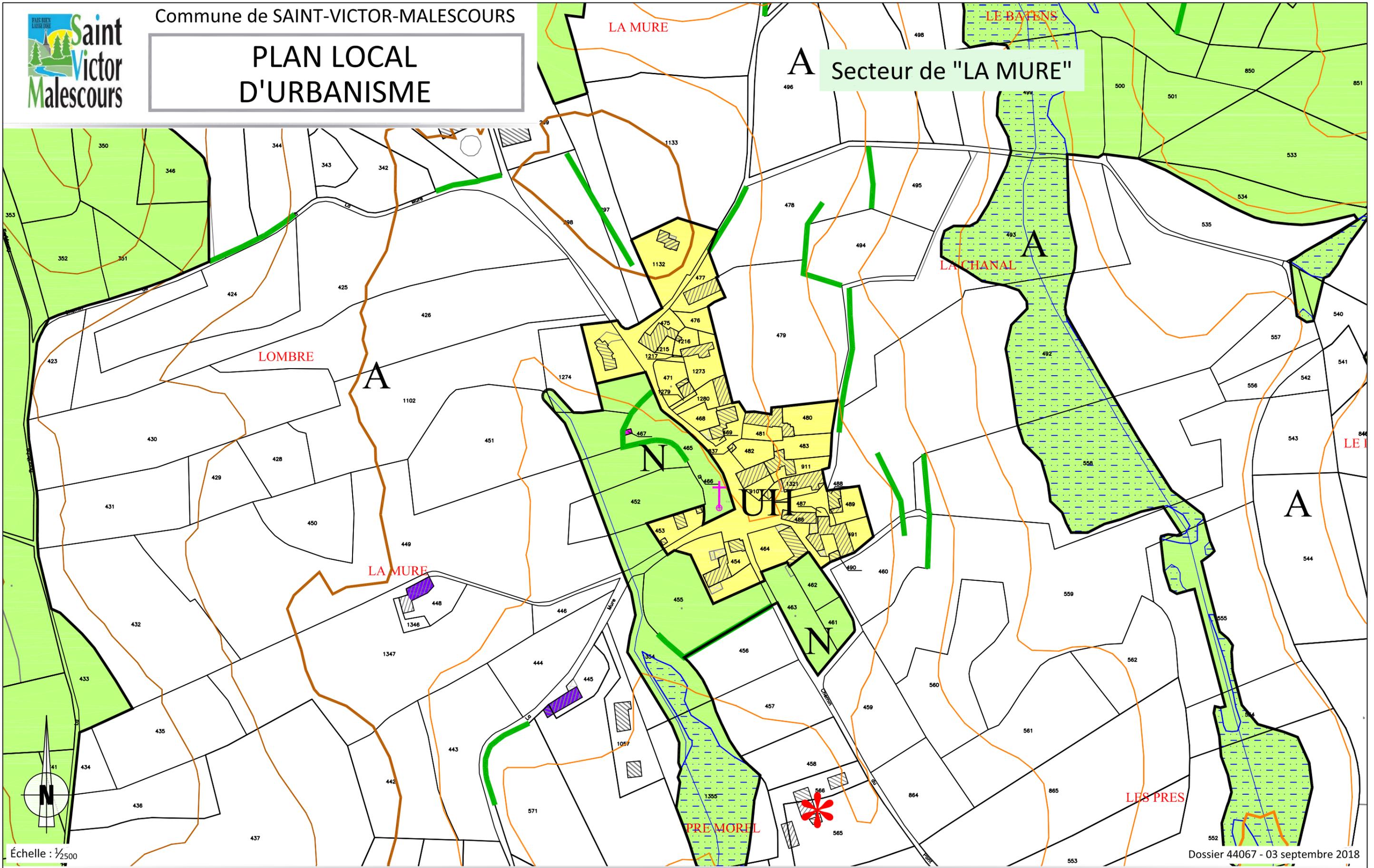
PLAN LOCAL D'URBANISME

Secteur de "LE FRAISSE - LA BOURLECHE"



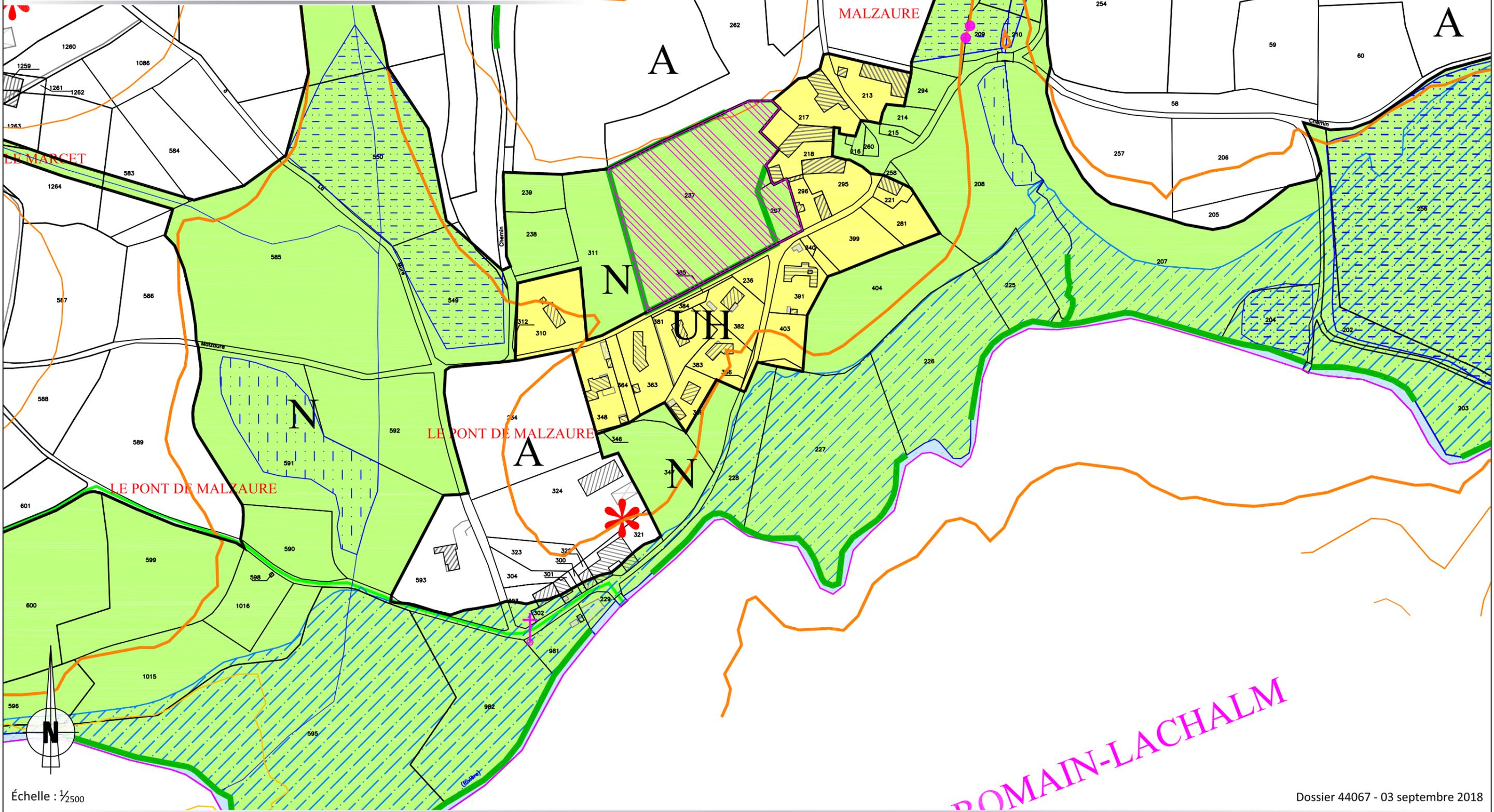
Dossier 44067 - 03 septembre 2018

PLAN LOCAL D'URBANISME



PLAN LOCAL D'URBANISME

Secteur de "MALZAURE"

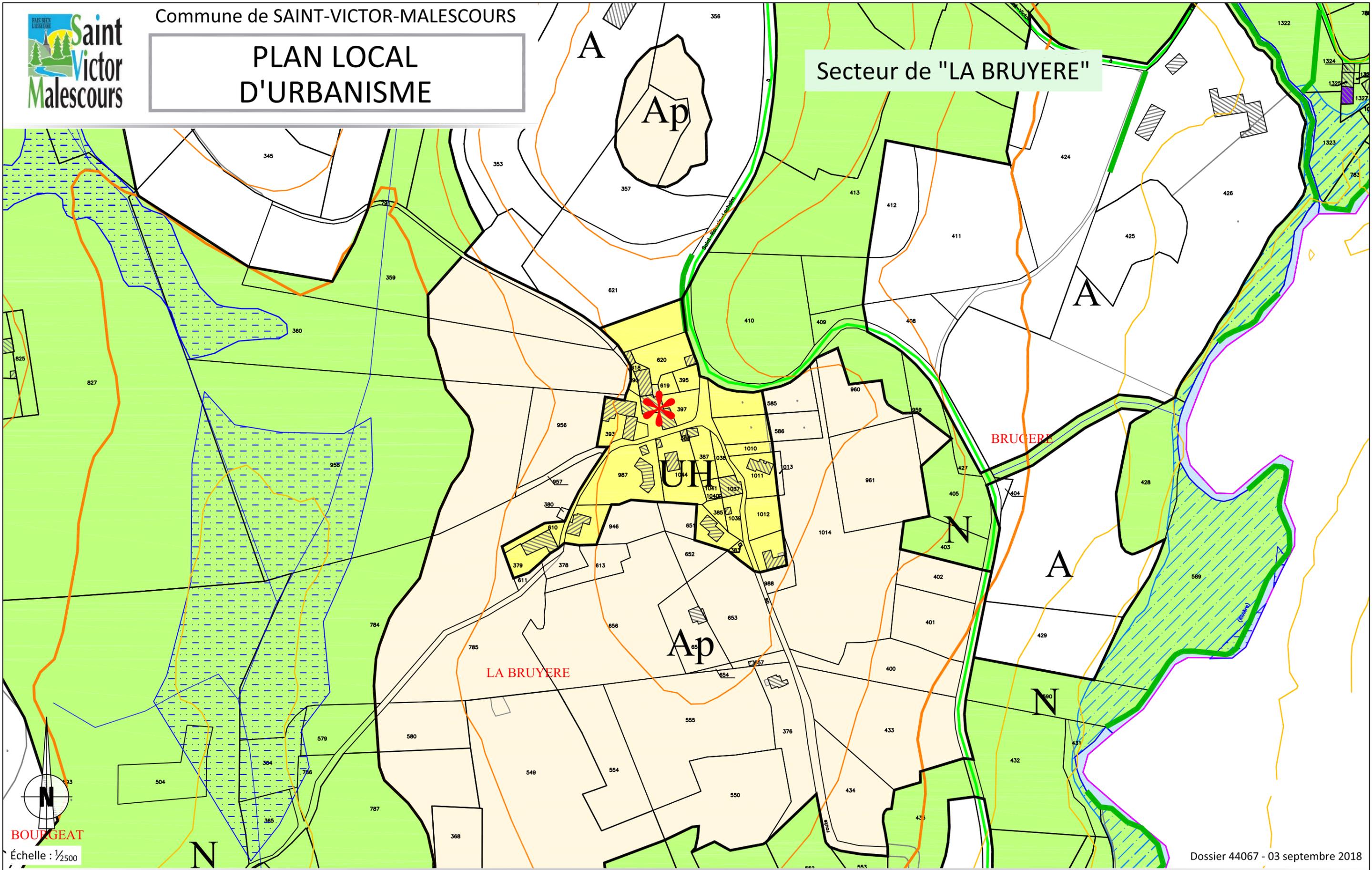


Échelle : 1/2500

Dossier 44067 - 03 septembre 2018

PLAN LOCAL D'URBANISME

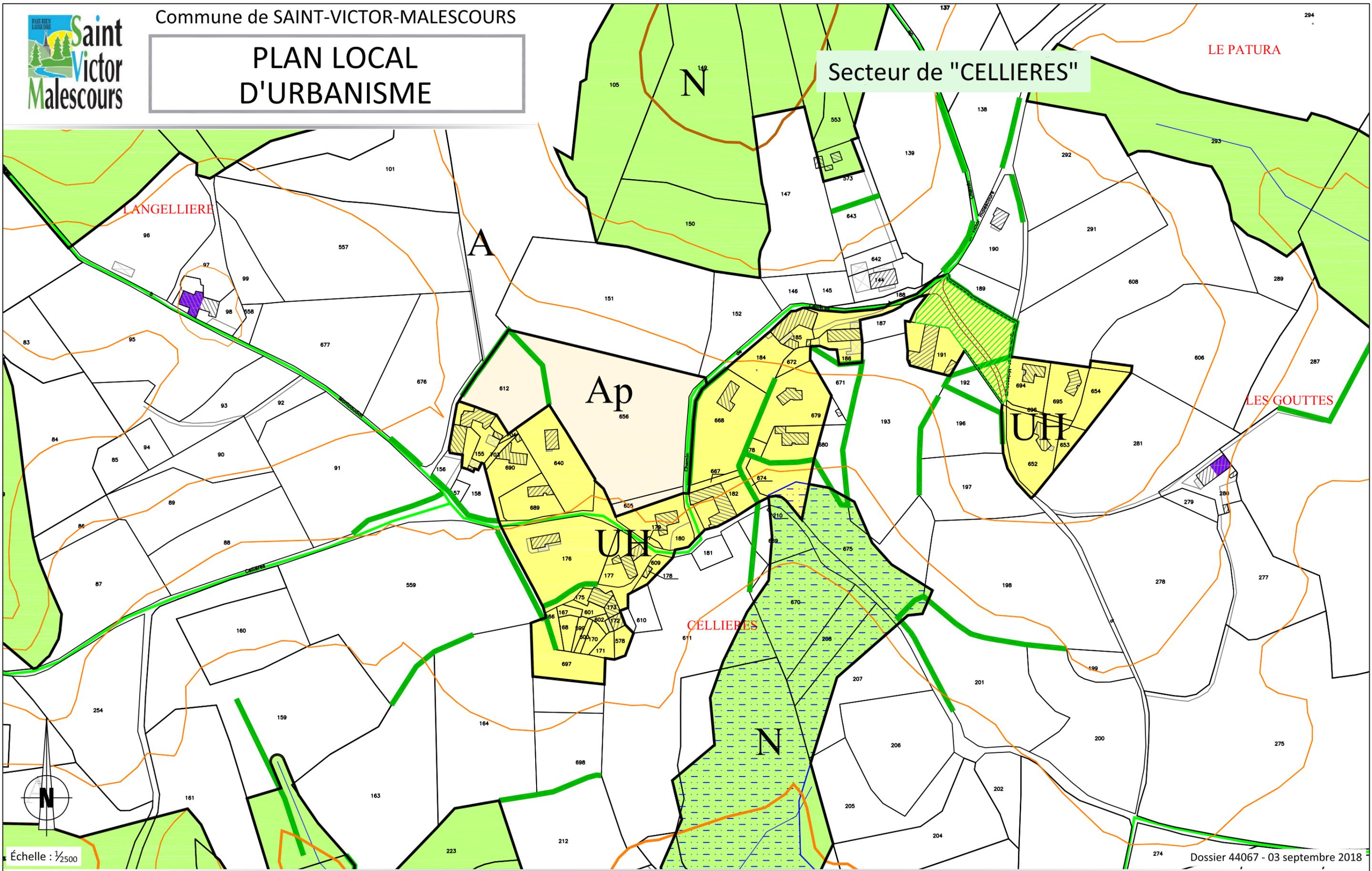
Secteur de "LA BRUYERE"



Dossier 44067 - 03 septembre 2018

PLAN LOCAL D'URBANISME

Secteur de "CELLIERES"



Échelle : 1/2500

Dossier 44067 - 03 septembre 2018